



## COMPTE-RENDU séance **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Judi 05 avril 2018 – 19h00**  
**salle Communale « La Traubachoise » TRAUBACH-le-HAUT**

Sous la présidence de Monsieur SCHMITT Pierre  
Et sur invitation en date du 29 mars 2018

Sont présents 42 membres titulaires  
Sont absents 17 membres  
- Dont suppléés : 03  
- Dont représentés : 09  
Votants : 54 membres

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de membres installés : 59  
Nombre de membres en fonction : 59

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Suppléé	Absent	Représenté
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	BOLORONUS <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
	BUEB	Jean	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marie	Titulaire/M	X			
	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	SCHITTLY	Philippe	Titulaire/M	X			
	DITNER	Mathieu	Titulaire/A	X			
	ROTH	Jean-Luc	Titulaire/A	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	PFANTZER	Pascal	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M			X	BOURQUARD Chantal
	BOURQUARD <i>Procuration</i>	Chantal	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	MUMBACH <i>Procuration</i>	Paul	Titulaire/M	X			
	STROH	Dominique	Titulaire/A	X			
	GAUGLER	Yvan	Titulaire/A			X	MUMBACH Paul
	LENA	Laurette	Titulaire/CM	X			
	DEMICHÉL	Hugues	Titulaire/A	X			
	HUG	Frédéric	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	BAUR	Roger	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	SCHNOEBELEN	Gabriel	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS <i>Procuration</i>	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	SAHM	Paul	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	SCHLOESSLEN	Jean-Jacques	Titulaire/M		X		
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	TRABOLD	André	Titulaire/M			X	CHAN-KAM Laurence
MONTREUX-VIEUX	CHAN-KAM <i>Procuration</i>	Laurence	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/A			X	ULMANN Fabien
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GISSINGER	François	Titulaire/A			X	BOLORONUS Bernard
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M		X		
SAINT-ULRICH	MURER	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
	BURGY	Claude	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	LEBUS	Marie-Paule	Titulaire/A			X	

	PONCET	Stéphane	Titulaire/CM			X	
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M			X	NASS Denis
TRAUBACH-le-BAS	BISCHOFF	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Bernard	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M			X	

En présence du Personnel :

- Mme Nadia GOURDON, Directrice des Services
- Mr Régis HENGY, Directeur Adjoint
- Mr Julien PERROD, Responsable du Pôle « Ressources Humaines/Mutualisation »
- Mme Audrey MONGODIN, Responsable du Pôle « Action sociale/services à la population »
- Mme Marie-Blanche BORY, Responsable du Pôle « Communication »
- Mme Jacinta GILOT, Responsable du Pôle « Finances, Fiscalité, Moyens généraux »
- Mme Ludris DE ALMEIDA, agent en charge du secrétariat Direction (*tenue listes de présences/mouvements durant séance & prise de notes pour l'élaboration du compte-rendu*)
- Mme Elise FREYBURGER, agent Paie

Sont également présent(e)s :

- La Trésorière, Mme Catherine GRANDJEAN
- La Presse, Mr Julien STEINHAUSER, correspondant des DNA, quitte la séance à 20h41 durant la présentation budgétaire.

Mouvements des élus durant la séance :

- 20h20 arrivé de Mr Pascal PFANTZER, Conseiller Communautaire de Bretten, durant présentation du point 3.7. « Budgets 2018 »
- 21h19 arrivé de Mr Emmanuel SCHACHERER, Conseiller Communautaire d'Elbach, durant présentation du point 3.7. « Budgets 2018 »

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 19h16 en remerciant la présence des élu(e)s, Mme la Trésorière ainsi que la presse. Il donne ensuite la parole à Mr Pierre RINNER, Maire de la Commune de Traubach-le-Haut, en le remerciant de la mise à disposition de la salle et lui donne la parole pour la présentation de la Commune.

Mr Pierre RINNER présente la salle Communale « *La Traubachoise* » qui a bénéficié de subventions notamment de la région Alsace.

Cette salle est très fréquentée en semaine (scolaire, associations, ...) mais également durant le week-end (fêtes de famille, ...)

C'est le plus grand village du vallon du Traubach avec une population en 2017 de 622 habitants.

Des commerces y sont également présents : boulangerie, bureau de tabac, un garagiste, un carrossier, ...

Il poursuit par l'histoire de la Commune.

En concluant qu'à l'issue de la réunion, l'assemblée est conviée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président remercie le Maire pour son intervention et l'organisation/réception de la salle par la Commune.

Puis précise que le compte-rendu de la réunion du 29 mars dernier sera approuvé lors d'une prochaine réunion en raison des courts délais entre les réunions.

*La séance est enregistrée.*

**POINT 1****RH/MUTUALISATION****1.1. CREATIONS de POSTES**

Le Président donne la parole à Mr Fabien ULMANN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, afin de présenter ce point.

**Pôle Action sociale/Sces à la population****1.1.1. Educateur de Jeunes Enfants à temps complet (1) - RAM****Délibération n° C20180401**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Comité technique en date du 22 mars 2018 ;

#### **NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION**

Poste : Responsable du RAM

Cadre d'emplois : Educateur de jeunes enfants – catégorie B

Grade : Educateur de jeunes enfants

Responsable Hiérarchiques : Responsable du Pôle Action sociale/Sces à la Population

Missions principales : le responsable du RAM propose et met en œuvre les orientations de la structure, assure sa bonne gestion administrative et budgétaire, informe les parents et les professionnels de la petite enfance, développe des espaces de rencontres et d'échanges en faveur de la professionnalisation des assistantes maternelles, enfin il contribue à l'observation du territoire et à l'amélioration de l'employabilité des assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (catégorie B).

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

#### **DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AUX POSTES**

A temps complet (35h), avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 35 000 € brut par an.

#### **MOTIF**

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre à l'évolution des missions.

Les crédits relatifs à la création de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

### **Pôle Finances, Fiscalité, Moyens généraux**

#### **1.1.2. Adjoint Administratif à temps complet (1)**

#### **Délibération n° C20180402**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Comité technique en date du 22 mars 2018 ;

#### **NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION**

Poste : Gestionnaire comptable

Cadre d'emplois : Adjoint administratif – catégorie C

Grade : Adjoint administratif territorial

Responsable hiérarchique : Responsable du Pôle Finances, Fiscalité, Moyens généraux

Missions principales : le gestionnaire comptable a en charge l'exécution budgétaire, c'est-à-dire, en lien avec les services concernés, la réception, l'enregistrement et le paiement de l'ensemble des factures reçues par la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial (catégorie C).

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

**DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AUX POSTES**

A temps complet (35h), avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 28 500 € brut par an.

**MOTIF**

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre à l'évolution des missions.

Les crédits relatifs à la création de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

**Pôle Service Technique****1.1.3. Adjoint Technique à temps complet (1)****Délibération n° C20180403**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Comité technique en date du 22 mars 2018 ;

**NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION**

Poste : ouvrier polyvalent

Cadre d'emplois : Adjoint Technique – catégorie C

Grade : Adjoint Technique territorial

Responsable hiérarchique : Responsable du Pôle Service Technique

Missions principales : l'ouvrier intervient sur des missions d'entretien des bâtiments, des espaces publics (tonte, débroussaillage, élagage...), de tri et d'évacuation des déchets sur site, de préparation des réunions et manifestations officielles, d'utilisation et d'entretien du matériel...

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste d'Adjoint Technique territorial (catégorie C).

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

**DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AUX POSTES**

A temps complet (35h), avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018.

La rémunération correspond au grade statutaire retenu et au prorata du temps de travail avec un coût annuel estimé à 28 500 € brut par an.

**MOTIF**

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre à l'évolution des missions.

Les crédits relatifs à la création de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

**POINT 2****AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT du Territoire****2.1. Agence de l'Eau Rhin Meuse - APPROBATION Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau**

Le Président donne la parole à Mr Denis NASS, Vice-Président, afin d'en faire la présentation.

Mr Denis NASS : c'est un appel à projet organisé entre l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est qui permettra de financer un poste sur deux ans à hauteur de 80%, afin de valoriser la filière viande. L'abattoir de Cernay étant actuellement saturé.

Par ce biais, la CCSAL contribuera ainsi à préserver l'élevage sur le territoire et définir un cahier des charges de la filière viande, de pouvoir établir une gamme de produits de transformation.

En concluant, par la présentation du plan de financement.

A l'issue, Mr Paul MUMBACH, demande s'il s'agit d'un poste de contractuel ou fonctionnaire.

Mr Denis NASS : indique qu'il s'agira d'un poste de contractuel.

Mr Paul MUMBACH : demande que ce soit précisé.

Mme Chantal BOURQUARD : demande si d'autres Collectivités y participeront également.

Le Président : le poste sera financé uniquement par la CCSAL.

## **Délibération n° C20180404**

Le Président expose les enjeux et les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2018 « Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau » et retrace les démarches déjà effectuées par le Vice-Président en charge de l'Aménagement, Développement du territoire ainsi que les travaux de l'EPAGE de la Largue dans le cadre de l'AMI.

L'inscription de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE à l'AMI apparait comme légitime et apporte une plus-value pour l'agriculture du territoire et la protection et la valorisation de la ressource en eau pour tout le bassin versant de la Largue et de ses affluents. L'ambition et la volonté de la collectivité s'inscrit tant dans le SAGE de la Largue que dans les projets de développements multisectorielles déjà engagés et soutenus par la collectivité. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une dynamique agricole locale et la mise en relation des outils et initiatives locaux telles que l'abattoir de Cernay, les circuits-courts ou programme alimentaires territoriaux du Sud Alsace.

La Communauté de Communes souhaite s'engager dès 2018 dans la phase opérationnelle du projet d'étude de valorisation et de pérennisation de la filière herbe et du maintien de l'élevage sur le territoire de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE et du Sundgau développé initialement sur le territoire par le SMARL et la chambre d'agriculture et en assurer l'animation du projet, développer et formaliser les partenariats avant d'élaborer et engager la partie programmation des investissements rendus nécessaires à la concrétisation du projet.

La collectivité engage une politique volontariste et durable pour les filières sans ou à bas niveau d'impact sur la ressource en eau et le développement économique et agricole local.

Afin de formaliser la candidature « Appel à Manifestation d'Intérêt 2018 « Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau », le Président demande au Conseil Communautaire de :

- Valider l'engagement de la collectivité dans la démarche AMI « Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau »
- de soutenir le projet proposé, ses modalités et la réalisation de celui-ci
- Valider le plan de financement présenté ci-dessous
- de l'autoriser à engager toutes démarches et demandes diverses

## PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (4)	Montant H.T.	Ressources (1)	Montant H.T.	%
<p><b>Prestation d'animation :</b></p> <p><b>1</b> Equivalent temps plein Développement -Animation du projet Niveau cadre A/ B</p> <p><b>0.30</b> Equivalent temps plein complémentaire sur le projet Niveau cadre B</p> <p><b>0.10</b> Equivalent temps plein - encadrement - retranscription politique – Poste de direction C/C</p> <p>Total : <b>ETP 1.40</b> / par an</p> <p>Total pour 1 année :</p>	<p><b>30 000 € / annuel</b></p> <p><b>9 000 € /annuel</b></p> <p><b>4 000 € / annuel</b></p> <p><b>43 000 € /annuel</b></p>	<p><b>Aides publiques :</b></p> <p>Région Grand Est - Agences de l'eau Pour rappel : L'aide peut aller de 50 à 100 % selon la typologie et l'ambition du projet.</p> <p>Le nombre d'animateurs pris en charge se fera au regard du calibrage des moyens en fonction des besoins.</p> <p><b>Autofinancement</b></p>	<p><b>68 800 € pour 2 années</b></p> <p><b>17 200 € pour les 2 années</b></p>	<p>80 %</p> <p>20 %</p>
<b>TOTAL sur 2 années (Annuel x 2 années)</b>	<b>86 000 €</b>		<b>86 000 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de l'Aménagement, Développement du territoire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 51 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- VALIDE l'engagement de la collectivité dans la démarche AMI « Soutien aux filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau » ;
- VALIDE le projet proposé, ses modalités et la réalisation de celui-ci ;
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à solliciter l'ensemble des subventions possibles ;
- AUTORISE le Président ou à défaut en cas d'empêchement, son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution du projet et signer tous documents, conventions, contrats et actes relatifs à ce projet.

## PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (4)	Montant H.T.	Ressources (1)	Montant H.T.	%
<p><b><u>Prestation d'animation :</u></b></p> <p><b>1</b> Equivalent temps plein Développement -Animation du projet Niveau cadre A/ B</p> <p><b>0.30</b> Equivalent temps plein complémentaire sur le projet Niveau cadre B</p> <p><b>0.10</b> Equivalent temps plein - encadrement - retranscription politique – Poste de direction C/C</p> <p>Total : <b>ETP 1.40</b> / par an</p> <p>Total pour 1 année :</p>	<p><b>30 000 € / annuel</b></p> <p><b>9 000 € / annuel</b></p> <p><b>4 000 € / annuel</b></p> <p><b><u>43 000 € / annuel</u></b></p>	<p><b>Aides publiques :</b></p> <p>Région Grand Est - Agences de l'eau</p> <p><b>Autofinancement</b></p>	<p><b>68 800 € pour 2 années</b></p> <p><b>17 200 € pour les 2 années</b></p>	<p>80 %</p> <p>20 %</p>
<b>TOTAL sur 2 années (Annuel x 2 années)</b>	<b>86 000 €</b>		<b>86 000 €</b>	<b>100 %</b>

**2.2. APPROBATION Conventions ENEDIS**

Le Président présente aux Conseiller(e)s Communautaire les conventions proposées par ENEDIS qui permettront de fournir des informations cartographiques et chiffrées sur la consommation énergétique du territoire et alimenter le futur PCAET de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

**Délibération n° C20180405**

Le Président présente au Conseil Communautaire les conventions avec ENEDIS pour la mise à disposition des personnes publiques de données annuelles de consommation et de production agrégées et la mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution.

Ces données sont exploitables par la Communauté de Communes dans le seul but d'élaborer, suivre ou réviser le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) des informations commercialement sensibles relatives à la consommation en électricité de l'éclairage public sur le territoire.

ENEDIS s'engage à fournir une ou plusieurs fois par an aux collectivités, les plans du réseau à moyenne échelle sous format informatique.

Les données sont transmises gracieusement et concernant les données géo-référencés le premier envoi annuel n'est pas facturé.

Au-delà, le service est facturé au coût de revient : 356,61 € HT + 1€ HT / 10 km de réseau.

La question du nombre de kilomètre de réseau a été posée.



Le Président demande au Conseil Communautaire de :

- Valider les conventions proposées ;
- d'autoriser le Président ou à défaut en cas d'empêchement, son représentant, d'engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution du projet et signer les conventions.

Vu les exposés du Président et du Vice-Président en charge de l'Aménagement, Développement du territoire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités des conventions avec ENEDIS sur la mise à disposition des personnes publiques de données annuelles de consommation et de production agrégées ainsi que la mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions telles qu'annexées ainsi que toutes pièces y afférentes.

## POINT 3

## FINANCES, FISCALITE, MOYENS GENERAUX

### **3.1. PRESENTATION désignation des membres à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)**

Le Président indique aux Conseiller(s) Communautaire que toutes les Communes n'ont pas encore délibérées sur ce point et vont le faire prochainement.

Cependant, sachant que la DGFIP demande à ce que le Conseil Communautaire délibère après les propositions des Communes sur délibération et la CCSAL n'ayant à ce jour pas le nombre requis soit 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants pour pouvoir statuer, le Président propose d'ajourner ce point.

Mr Paul MUMBACH : demande un vote par correspondance pour les Communes ayant déjà délibérées.

Le Président : en prend note mais souhaite au préalable prendre contact avec la DGFIP pour la démarche à suivre.

### ***AJOURNE - Délibération n° C20180406***

### **3.2. APPROBATION des Comptes de Gestion 2017**

Le Président procède à la présentation.

#### **CCSAL**

#### **3.2.1. Budget principal / Budget annexe OM (BOM) / Budget annexe SPANC / Budget annexe Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (BAZDIEF) / Budget annexe Zone Artisanale Retzwiller (BAZRE) / Budget annexe Assainissement**

A l'issue de la présentation, Mr Paul MUMBACH demande si le vote peut être émis dans le même temps que les CA 2017, afin d'avoir le détail ligne par ligne.

Le Président : il s'agit des écritures du Trésorier en strict concordance avec les CA.

Bernard LEY : n'émet pas de doute sur la comptabilité du Trésorier mais au regard des propos échangés la semaine dernière par les manifestants, il souhaite également connaître le détail ligne par ligne des Comptes de Gestion, notamment en ce qui concerne les impayés des 600 000€.

Mr Jean-Claude BISCHOFF : ne pas confondre le Compte de Gestion avec le Compte Administratif qui sera présenté par la suite.

Le Président : rappelle que les chiffres ont été présentés à la Commission Finances et au Bureau.

En soulignant que tous les budgets ont été actés à l'exception de l'assainissement.

### **Délibération n° C20180407**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations constatées au cours de l'exercice. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative attendu que les éléments du compte de gestion et du compte administratif doivent concorder. Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante conformément au vote du compte administratif.



Le CGCT précise que l'assemblée délibérante « entend, débat et arrête le compte de gestion des receveurs ».

Les résultats de l'exercice 2017 :

- **Budget Principal**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 4 917 894.24 €
  - Recettes 5 427 179.52 €
- Section investissement
  - Dépenses 976 960.23 €
  - Recettes 344 312,00 €

⇒ Soit un résultat de - 123 362.95 €

- **Budget annexe « O .M. »**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 2 087 274.57 €
  - Recettes 2 015 086.89 €
- Section d'investissement
  - Dépenses 59 653.15 €
  - Recettes 61 713.84 €

⇒ Soit un résultat de - 70 126.99 €

- **Budget annexe « SPANC »**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 42 134.00 €
  - Recettes 68 987.00 €

⇒ Soit un résultat de 26 853.00 €

- **Budget Z.A. Retzwiller**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 12 336.14 €
  - Recettes 12 336.14 €
- Section d'investissement
  - Dépenses 12 186.99 €
  - Recettes 12 037.84 €

⇒ Soit un résultat de -149.15 €

- **Budget ZA Diefmatten**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 1 265 630.62 €
  - Recettes 1 542 788.63 €
- Section d'investissement
  - Dépenses 1 264 094.32 €
  - Recettes 737 018.21 €

⇒ Soit un résultat de -249 918.10 €

- **Budget Assainissement**

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 637 864.32 €
  - Recettes 466 318.62 €
  
- Section d'investissement
  - Dépenses 1 468 255.47 €
  - Recettes 1 808 813.74 €

⇒ Soit un résultat de 169 012.57 €

Ces comptes de gestion établis par le receveur sont en stricte concordance avec les comptes administratifs correspondants.

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **d'arrêter comme ci-dessus les résultats totaux des différents comptes de gestion pour 2017.**
- **de déclarer que les comptes de gestion pour le budget principal et pour les budgets annexes, dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier de Dannemarie, comptable de la Communauté de Communes, n'appellent aucune observation ni aucune réserve de sa part ;**
- **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Dannemarie, comptable de la Communauté de Communes.**

### **Syndicats intercommunaux « Assainissement »**

#### **3.2.2. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Balschwiller/Buethwiller/Hagenbach**

#### **Délibération n° C20180408**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations constatées au cours de l'exercice. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative attendu que les éléments du compte de gestion et du compte administratif doivent concorder.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante conformément au vote du compte administratif.

Le CGCT précise que l'assemblée délibérant « entend, débat et arrête le compte de gestion des receveurs ».

Les résultats de l'exercice 2017 :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 302 895.63 €
  - Recettes 284 930.45 €
  
- Section investissement
  - Dépenses 143 392.46 €
  - Recettes 125 556.87 €

⇒ Soit un résultat de -35 800.77 €

Le compte de gestion établi par le receveur est en stricte concordance avec le compte administratif correspondant

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **d'arrêter comme ci-dessus les résultats totaux du compte de gestion pour 2017.**
- **de déclarer que le compte de gestion pour le budget Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Balschwiller/Buethwiller/Hagenbach dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de Dannemarie, comptable du Syndicat intercommunal d'Assainissement, n'appellent aucune observation ni aucune réserve de sa part ;**
- **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Dannemarie, comptable de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.**

### **3.2.2. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Dannemarie/Retzwiller/Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/Wolfersdorf**

#### **Délibération n° C20180409**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations constatées au cours de l'exercice. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative attendu que les éléments du compte de gestion et du compte administratif doivent concorder.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante conformément au vote du compte administratif.

Le CGCT précise que l'assemblée délibérant « entend, débat et arrête le compte de gestion des receveurs ».

Les résultats de l'exercice 2017 :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses 582 747.89 €
  - Recettes 834 312.21 €
  
- Section investissement
  - Dépenses 425 621.95 €
  - Recettes 252 885.64 €

⇒ Soit un résultat de 78 828.01 €

Le compte de gestion établi par le receveur est en stricte concordance avec le compte administratif correspondant.

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

- **d'arrêter comme ci-dessus les résultats totaux du compte de gestion pour 2017.**
- **de déclarer que le compte de gestion pour le budget Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemarie/Retzwiller/Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/ Wolfersdorf dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de Dannemarie, comptable du Syndicat intercommunal d'Assainissement, n'appellent aucune observation ni aucune réserve de sa part ;**
- **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Dannemarie, comptable de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.**

### **3.3. APPROBATION des Comptes Administratifs 2017**

Le Président procède à la présentation et quitte la séance au moment des votes.

#### **CCSAL**

##### **3.3.1. CA Budget Principal**

#### **Délibération n° C20180410**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	5 427 179.52	344 312.00
Dépenses réelles	4 917 894.24	976 960.23
R.A.R Recettes		
R.A.R. Dépenses		
<i>Résultat Brut</i>	<i>509 285.28</i>	<i>-632 648.23</i>
Résultat 2016	1 038 534.27	564 987.76
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 547 819.55</b>	<b>-67 660.47</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 480 159.08</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- arrête les résultats tels qu'ils apparaissent
  - o en section d'investissement :
    - un déficit de 67 660.47 €
    - pas de reste à réaliser
  - o en section de fonctionnement un excédent de 1 547 819.55 €
  - o un excédent global de 1 480 159.08 €
- déclare les opérations de 2017 closes.

### 3.3.2. CA Budget annexe OM (BOM)

#### Délibération n° C20180411

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe O.M. pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	2 015 086.89	61 713.84
Dépenses réelles	2 087 274.57	59 653.15
R.A.R. Recettes		
R.A.R. Dépenses		
<i>Résultat Brut</i>	<i>-72 187.68</i>	<i>2 060.69</i>
Résultat 2016	184 661.59	166 353.65
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>112 473.91</b>	<b>168 414.34</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>280 888.25</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- arrête les résultats du budget annexe OM tels qu'ils apparaissent
  - o en section d'investissement :
    - un excédent de 168 414.34 €
    - pas de reste à réaliser
  - o en section de fonctionnement un excédent de 112 473.91 €
  - o un excédent global de 280 888.25 €
- déclare les opérations de 2017 closes

### 3.3.3. CA Budget annexe SPANC

#### **Délibération n° C20180412**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	68 987,00	
Dépenses réelles	42 134.00	
<i>Résultat Brut</i>	26 853.00	
Résultat 2016	-29 687.73	
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>- 2 834.73</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-2 834.73</b>	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **arrête les résultats du budget annexe SPANC tels qu'ils apparaissent**
  - o **en section de fonctionnement un déficit de 2 834.73 €**
- **déclare les opérations de 2017 closes.**

### 3.3.4. CA Budget annexe Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (BAZDIEF)

#### **Délibération n° C20180413**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe ZA DIEFMATTEN pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réelles	737 018.21	1 542 788.63
Dépenses réelles	1 264 094.32	1 265 630.62
<i>Résultat Brut</i>	-527 076.11	277 158.01
Résultat 2016	-152 018.21	118 975.07
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>-679 094.32</b>	<b>396 133.08</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-282 961.24</b>	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **arrête les résultats du budget annexe ZA Diefmatten tels qu'ils apparaissent**
  - en section de fonctionnement un excédent de 396 133.08 €
  - en section d'investissement un déficit de 679 094.32 €
- **déclare les opérations de 2017 closes.**

### **3.3.5. CA Budget annexe Zone Artisanale Retzwiller (BAZRE)**

#### **Délibération n° C20180414**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe ZA RETZWILLER pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes réelles	12 336.14	12 037.84
Dépenses réelles	12 336.14	12 186.99
<i>Résultat Brut</i>	0	-149.15
Résultat 2016	191 526.16	-12 037.84
<b>RESULTAT 2016</b>	<b>191 526,16</b>	<b>-12 186.99</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>179 339.17</b>	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **arrête les résultats du budget annexe ZA Retzwiller tels qu'ils apparaissent**
  - en section d'investissement un déficit de 12 186.99
  - en section de fonctionnement un excédent de 191 526,16 €
- **déclare les opérations de 2017 closes.**

### **3.3.6. CA Budget annexe Assainissement**

#### **Délibération n° C20180415**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	466 318.62	1 808 813.74
Dépenses réelles	637 864.32	1 468 255.47
<b>Résultat Brut</b>	<b>-171 545.70</b>	<b>340 558.27</b>
Résultat 2016	184 169.16	639 708.68
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>12 623.46</b>	<b>980 266.95</b>
<b>R.A.R</b>		<b>363 637.78</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>629 252.63</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 41 voix pour, 06 voix contre et 04 abstentions :

- arrête les résultats 2017 du budget annexe Assainissement tels qu'ils apparaissent
  - o en section d'investissement :
    - un excédent de 980 266.95 €
    - un reste à réaliser de 363 637.78 €
  - o en section de fonctionnement un excédent de 12 623,46 €
  - o un excédent global de 629 252.63 €
- déclare les opérations de 2017 closes.

### Syndicats intercommunaux « Assainissement »

#### 3.3.7. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Balschwiller/Buethwiller/Hagenbach

#### **Délibération n° C20180416**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	284 930.45	125 556.87
Dépenses réelles	302 895.63	143 392.46
<b>Résultat Brut</b>	<b>-17 965.18</b>	<b>-17 835.59</b>
Résultat 2016	36 520.95	170 511.95
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>18 555.77</b>	<b>152 676.36</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>171 232.13</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 0 contre et 07 abstentions :

- arrête les résultats 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement tels qu'ils apparaissent
  - o en section d'investissement :
    - un excédent de 152 676.36 €
    - pas de reste à réaliser
  - o en section de fonctionnement



- un excédent de 18 555.77 €
- un excédent global de 171 232.13 €
- déclare les opérations de 2017 closes.

### 3.3.8. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Dannemarie/Retzwiller/Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/Wolfersdorf

#### **Délibération n° C20180417**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	834 312.21	252 885.64
Dépenses réelles	582 747.89	425 621.95
<b>Résultat Brut</b>	<b>251 564.32</b>	<b>-172 736.31</b>
Résultat 2016	597 981.28	-50 034.83
Part Affectée à Investissement (T1068) exercice 2016	-70 034.83	
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>779 510.77</b>	<b>-222 771.14</b>
<b>R.A.R</b>		<b>-68 100.00</b> <b>41 000.00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>529 639.63</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 43 voix pour, 0 contre et 08 abstentions :

- arrête les résultats 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement tels qu'ils apparaissent
  - en section d'investissement :
    - un déficit de 222 771.14 €
    - un reste à réaliser :
      - en dépenses de 68 100.00 €
      - en recettes de 41 000.00 €
  - en section de fonctionnement un excédent de 779 510.77 €
    - un excédent de 779 510.77 €
  - un excédent global de 529 639.63 €
- déclare les opérations de 2017 closes.

Le Président poursuit par la présentation des points suivants.

### **3.4. AFFECTATION des résultats**

#### **CCSAL**

##### **3.4.1. CA Budget Principal**

#### **Délibération n° C20180418**

Vu l'approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 ;

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017, à savoir :

<b>Résultats 2017 – Section de Fonctionnement</b>	
Budget principal	1 547 819.55
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>1 547 819.55</b>

Vu les résultats de la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2017, à savoir :

<b>Résultats 2017 – Section d'Investissement</b>	
Budget principal	-67 660.47
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>-67 660.47</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2017, au budget principal 2018 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 1 480 159.08€
- à la section d'investissement, article 1068 : 67 660.47€

##### **3.4.2. CA Budget annexe OM (BOM)**

#### **Délibération n° C20180419**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe ordures ménagères (BOM) de l'exercice 2017 ;

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2017 ;

Vu les résultats de la section de fonctionnement des budgets annexes ordures ménagères de l'exercice 2017, à savoir :

<b>Résultats 2017 – Section de Fonctionnement</b>	
Budget annexe O.M.	112 473.91 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>112 473.91 €</b>

Vu les résultats de la section d'investissement des budgets annexes ordures ménagères de l'exercice 2017, à savoir :

<b>Résultats 2017 – Section d'Investissement</b>	
Budget annexe O.M.	168 414.34 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>168 414.34 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2017, au budget annexe ordures ménagères (BOM) 2018 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 112 473.91 €
- à la section d'investissement, article R001 : 168 414.34 €

### **3.4.3. CA Budget annexe SPANC**

#### **Délibération n° C20180420**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2017 ;

Vu le résultat de fonctionnement du budget annexe SPANC de l'exercice 2017, à savoir – 2 834.73€ ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation du déficit de fonctionnement de l'exercice 2017, au budget annexe SPANC 2018 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article D002, un montant de 2 834.73€

### **3.4.4. CA Budget annexe Assainissement**

#### **Délibération n° C20180421**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement de l'exercice 2017, à savoir 12 623.46 € ;

Vu l'excédent de la section d'investissement du budget annexe Assainissement de l'exercice 2017, à savoir 980 266.95 € ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président par 51 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, au budget annexe Assainissement 2018 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 12 623.46 €
- à la section d'investissement, article R001 : 980 266.95 €

### **Syndicats intercommunaux « Assainissement »**

#### **3.4.5. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Balschwiller/Buethwiller/Hagenbach**

##### **Délibération n° C20180422**

Vu l'approbation du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement ;

Vu l'excédent de la section de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2017, à savoir 18 555.77 € ;

Vu l'excédent de la section d'investissement du budget assainissement de l'exercice 2017, à savoir 152 676.36 € ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président par 51 voix pour, 0 contre et 01 abstention, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, au budget annexe Assainissement 2018 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 18 555.77 €
- à la section d'investissement, article R001 : 152 676.36 €

#### **3.4.6. Syndicat intercommunal d'Assainissement de Dannemarie/Retzwiller/Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/Wolfersdorf**

##### **Délibération n° C20180423**

Vu l'approbation du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2017 Syndicat Intercommunal d'Assainissement ;

Vu l'excédent de la section de fonctionnement du budget Assainissement de l'exercice 2017, à savoir 779 510,77 € ;

Vu le déficit de la section d'investissement du budget Assainissement de l'exercice 2017, à savoir 222 771.14 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, au budget annexe Assainissement 2018 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 529 639.63 €
- à la section d'investissement, article 1068 : 249 871.14 €

Pour mémoire restes à réaliser :

- Dépenses : 68 100 €
- Recettes : 41 000 €

Soit : - 27 100.00 €

### **3.5. APPROBATION du Bilan de la politique foncière en 2017**

#### **Délibération n° C20180424**

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée du Conseil Communautaire est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sur son territoire communautaire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2017 sont les suivantes :

#### 1- Acquisition

Type de Bien	Références du bien	Surface	Vendeur	Prix
Terrains	Terrains Zone Artisanale Réf cadastre : Section 9 N° 196/2	00 ha 33 a 43 ca	Commune de Retzwiller	275 000 €

Acquisition réalisée dans le but de créer un centre technique intercommunal.

#### 2- Cession

NEANT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 0 contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** le bilan annuel 2017 des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue tel que présenté.

### **3.6. FISCALITE**

Mr Bernard LEY : demande des explications par rapport au lissage du taux de CFE.

Le Président : les explications se trouvent sur les orientations budgétaires qui ont été transmises aux Conseiller(e)s Communautaire.

Le Lissage du taux CFE de 24,96% sur 5 ans a eu un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau.

Mr Jean-Claude BISCHOFF : ne souhaite pas que cette réunion se fasse dans les mêmes conditions que la semaine dernière.  
Le Président : doit répondre aux interrogations des élus même s'ils ont été destinataire des documents en question.

### 3.6.1. VOTE des taux d'imposition 2018 & LISSAGE du taux de CFE

#### **Délibération n° C20180425**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours.

#### **Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti**

Il est proposé de maintenir pour 2018 les taux suivants à hauteur de ceux votés en 2017, soit :

Taxe	Taux 2017
Taxe d'habitation	5,00 %
Taxe Foncière bâti	3,32 %
Taxe Foncière non bâti	19,31 %

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Recettes attendues
Taxe d'habitation	26 809 000	5,00 %	1 340 450
Taxe Foncière bâti	19 251 000	3,32 %	639 133
Taxe Foncière non bâti	870 400	19,31 %	168 074
<b>TOTAL</b>			<b>2 147 657</b>

#### **Cotisation Foncière des Entreprises**

A compter de son passage en FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes vote le taux de CFE pour son territoire en lieu et place des communes.

Le taux voté la première année de FPU ne peut excéder le taux moyen pondéré calculé d'après les bases et produits de CFE communale et intercommunale de l'année 2017.

Afin d'atténuer les ressauts inhérents à l'unification obligatoire de taux, la législation prévoit un mécanisme obligatoire d'unification progressive des taux (UPT).

Au terme de l'UPT, le taux unique voté par l'EPCI sera appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Au regard des taux CFE 2017 de notre territoire, le taux maximum unique proposé pour l'année 2018 est le suivant :

Cotisation	Taux 2018
CFE	24.96%

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Cotisation	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Recettes attendues
CFE	3 712 000	24.96 %	926 603

La durée légale d'unification progressive des taux (UTP) au regard de la dispersion des taux de CFE sur notre territoire est de cinq ans, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de voter une période d'unification progressive du taux de CFE sur cinq ans.

Une harmonisation des bases minimum CFE sera proposée au conseil communautaire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

La commission « Finances, Fiscalité, Moyens Généraux » et le Bureau ayant donné un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces propositions.

Il appartient au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation à 5,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 3,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 19,31 %
- Contribution foncière des entreprises à 24,96 % avec une période d'unification progressive des taux sur cinq ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le vote des taux d'imposition 2018 et la période d'unification progressive des taux de CFE sur cinq ans tel que présenté ci-dessus.

### **3.7. APPROBATION des BUDGETS 2018**

#### **3.7.1. BUDGET PRINCIPAL**

##### **Délibération n° C20180427**

Le budget primitif proposé pour 2018, qui prévoit un vote par chapitre, a été présenté en Commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » le 03 avril 2018, adopté à la majorité et au Bureau le 04 avril 2018, adopté à l'unanimité.

La section de fonctionnement est équilibrée à 8 235 797.08 € et celle de la section d'investissement à 2 226 489.27 €.

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 10 462 286.35 €, par un vote de crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 02 voix contre et 04 abstentions :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 comme suit :

Sens	Section	Compte	Proposition 2018
D	F	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 235 797,08</b>
D	F	011 - Charges à caractère général	1 847 058,00
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 480 124,64
D	F	014 - Atténuations de produits	1 544 469,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	209 736,73
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	499 694,97
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	242 778,44
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 364 494,00
D	F	66 - Charges financières	41 961,30
D	F	67 - Charges exceptionnelles	5 480,00

R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 235 797,08</b>
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 480 159,08
R	F	013 - Atténuations de charges	136 880,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 435,00

R	F	<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>713 927,00</b>
R	F	<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>3 733 318,00</b>
R	F	<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 910 078,00</b>
R	F	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>105 000,00</b>
R	F	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>

D	I	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 226 489,27</b>
D	I	<b>001 - Solde déduction de la section d'investissement reporté</b>	<b>67 660,47</b>
D	I	<b>020 - Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>139 583,41</b>
D	I	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>156 435,00</b>
D	I	<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>
D	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>200 000,00</b>
D	I	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>142 759,00</b>
D	I	<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 520 051,39</b>

R	I	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 226 489,27</b>
R	I	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>
R	I	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>499 694,97</b>
R	I	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
R	I	<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>242 778,44</b>
R	I	<b>10222 - FCTVA</b>	<b>260 000,00</b>
R	I	<b>1068 - Résultat reporté</b>	<b>67 660,47</b>
R	I	<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>290 355,39</b>
R	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>866 000,00</b>
R	I	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>

A l'issue du vote le Président constate que Mr Paul MUMBACH vote contre alors qu'à la Commission Finances il a émis un avis favorable.

Mr Roger BAUR demande qu'en 2019, les Conseiller(e)s Communautaire puissent avoir les documents au moins une semaine avant la tenue de la réunion.

Le Président : c'est une situation exceptionnelle, les documents ont été travaillés avec la Trésorière jusqu'à ce mardi en fin de journée soit 17h45, qui peut en témoigner.

La Commission Finances ayant eu lieu à 18 heures.

#### • SUBVENTIONS DIVERSES

Mr Roger BAUR : demande des explications sur le « Divers à affecter ».

Le Président : répond qu'il s'agit dans le cadre de subvention exceptionnelle en précisant qu'il n'y a pas de prise de décision sans qu'il y est une présentation en réunion Bureau/Conseil Communautaire.

Mme Chantal BOURQUARD : demande pourquoi le collège de Montreux-Château est subventionné alors que l'établissement ne prend plus des élèves du Grand Est.

Le Président : indique que l'établissement prend encore des élèves qui habitent sur le périmètre, c'est pourquoi la CCSAL subventionne l'établissement sur présentation de justificatifs.

### **Délibération n° C20180428**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les subventions annuelles 2018, telles qu'inscrites au budget, dont détail suit :

ARTICLE	SERVICE	TIERS-OBJET	BP 2017	DETAIL 2018	TOTAL BP 2018
6574 29	GG	Divers à affecter	2 000,00	2 000,00	<b>6 900,00</b>



6574 09	GG	Association Foyer de la Culture Dannemarie	400.00	400,00	
6574 71	GG	Tour d'Alsace	4 500.00	4 500,00	
6574 43	GERPLAN	Association arboricole Porte d'Alsace Dannemarie/Gildwiller	2 400.00	2 400,00	<b>9 100,00</b>
		Association arboricole bouilleurs de crus de l'Eichholtz	2 200.00	2 200,00	
		Soutien aux communes pour vergers	3 000.00	3 000,00	
		Associations/Communes - soutien biodiversité	1 400.00	1 400,00	
		Subvention jardin pédagogique	100.00	1 00,00	
6574 14	COL	Association Mathématiques Sans Frontières		400,00	<b>400,00</b>
	<b>COLLEGE DE DANNEMARIE</b>				<b>17 925,00</b>
6574 13	COL	Agent comptable Altkirch - Voyages (Berlin/Angleterre)	6 000.00	6 000,00	
6574 16		Agent comptable Piscine (entrées/transports)	5 000.00	5 000,00	
6574 17		Association sportive du Collège - Jeunes licenciés	1 000.00	1 000,00	
6574 18		Agent comptable Altkirch - Classe de neige	3 000.00	3 000,00	
6574 19		Agent comptable Altkirch - Sorties ponctuelles (dont cinéma)	2 600.00	2 600,00	
6574 40		Association sportive collège	125.00	125,00	
6574 49		Foyer socioéducatif du collège - Europa Park	200.00	200,00	
	<b>COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT</b>				<b>4 500,00</b>
6574 47	COL	Collège	4 500.00	4 500,00	
					<b>38 825,00</b>

- PARTICIPATIONS**

### **Délibération n° C20180429**

Mme Chantal BOURQUARD : demande pourquoi le collège de Montreux-Château est subventionné alors que l'établissement ne prend plus des élèves du Grand Est.

Le Président : indique que l'établissement prend encore des élèves qui habitent sur le périmètre, c'est pourquoi la CCSAL y participe sur présentation de justificatifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les participations annuelles 2018, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant détail qui suit :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION - OBJET	BP 2017	TOTAL 2018
6558	COL/CLOU	RASED Dannemarie participation au fonctionnement	1 600,00	1 600,00

		RASED Masevaux participation au fonctionnement	500,00	500,00
	GG	PM Brigade Verte	60 000,20	97 083,00
	COL/CLOU	PM Montreux Château	3 500,00	3 500,00
	GG	Mission locale Sundgau 3 Frontières	30 617,00	30 617,00
	GG	Sud Alsace Initiatives	2 800,00	2 800,00
		<b>TOTAL</b>	<b>99 017,00</b>	<b>136 100,00</b>
6553	GG	Service d'incendie	<b>128 500,00</b>	<b>395 102,00</b>

- **COTISATIONS**

### **Délibération n° C20180430**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les cotisations annuelles 2018, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant détail qui suit :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION - OBJET	PM réalisé 2017	DETAIL 2018
6281	GG	PETR Altkirch « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural »		
		PAYS SCOT OCM	47 482,00	48 255,00
		TOURISME	41 365,00	41 233,00
		TOTAL P.E.T.R. SUNDGAU	88 847,00	89 488,00

- **SUBVENTION « ECOLE de MUSIQUE »**

### **Délibération n° C20170431**

Le Conseil Communautaire approuve par 50 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention, le versement de la subvention annuelle 2018 à l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie, comme suit :

ARTICLE	SERVICE	DESIGNATION - OBJET	BUDGET 2017	BUDGET 2018
6574 08	EM	Subvention de fonctionnement école	32 000,00	32 000,00
<b>PM prise en charge directe par la CCSAL (frais de gestion/fonctionnement du bâtiment)</b>				
60611		Eau & assainissement	200,00	200,00
60612		Energie – Electricité	2 700,00	3 100,00
6064		Fournitures administratives	100,00	100,00
611		Contrats de prestations de services	100,00	100,00
615221		Entretiens & réparations bâtiments publics	1 000,00	1 000,00
61558		Autres biens mobiliers	600,00	600,00
6156		Maintenance	500,00	500,00
6168		Autres primes d'assurance	120,00	120,00
6188		Autres frais	200,00	200,00
6261		Frais d'affranchissement	300,00	300,00
6262		Frais de télécommunication	900,00	900,00
6284		Redevances pour Services rendus	500,00	550,00
		<b>TOTAL</b>	<b>7 220,00</b>	<b>7 670,00</b>

- **SUBVENTION « MAISON de la NATURE »**

### **Délibération n° C20170431**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, le versement de la subvention annuelle 2018 à l'Association de la Maison de la Nature du Sundgau, comme suit :

ARTICLE	SCE	DESIGNATION - OBJET	BP 2017	BP 2018
6574 01	DIV	Association de la Maison de la Nature du Sundgau - fonctionnement	44 915,00	44 915,00

<b>PM prise en charge directe par la CCSAL (frais de gestion/fonctionnement du bâtiment)</b>				
6135		Location mobilière	350,00	350,00
615221		Entretien & réparation bâtiments publics	400,00	400,00
6156		Maintenance	3 500,00	2 600,00
6262		Frais de télécommunications	400,00	200,00
<b>TOTAL</b>			<b>4 650,00</b>	<b>3 550,00</b>

- **SUBVENTION Association « Les LARGUOTINS »**

### **Délibération n° C20170433**

Le Conseil Communautaire approuve par 53 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention, le versement de la subvention annuelle 2018 à l'Association « Les Languotins », association gestionnaire de la petite enfance sur le secteur de la Largue.

Cette subvention se décompose de la manière suivante :

- 450 000,00 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2018
  - Le Président de l'association s'engage à fournir les comptes de l'association dès leur production, comptes validés par l'expert-comptable et certifiés par le Commissaire aux comptes
  - L'échéancier de paiement est le suivant :
    - Acompte en janvier 2018 : 100 000 € versement effectué - délibération n°C20180111
    - Versements en avril de 100 000 €, en juillet 100 000 €, en octobre 150 000 €.
- 25 000,00 € pour le remboursement des frais d'hébergements de 2017 des antennes facturées par les communes à l'association. Cette somme sera versée sur production d'une copie des décomptes des frais établis par les communes. Ce versement se fera en une fois.

#### **3.7.2. BUDGET ANNEXE OM (BOM)**

Mr Roger BAUR : constate l'équilibre du budget sans qu'il y ait d'augmentation du tarif.

Le Président : confirme qu'en effet, il n'y aura pas d'augmentation du tarif cette année malgré les impayés du SM4.

La CCSAL ayant puisé sur les réserves qu'elle disposait.

### **Délibération n° C20180434**

Le budget annexe « Ordures Ménagère » (O.M.) est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 205 267.91 €

La section d'investissement s'équilibre à 244 792.38 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe « O.M. » de l'exercice 2018 pour un montant total de 2 450 060.29 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 « BOM » comme suit :

D	F	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 205 267.91</b>
D	F	011 - Charges à caractère général	1 907 500.00
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	101 666.78
D	F	022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	44 473.09
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0.00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	64 378.04
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00
D	F	66 - Charges financières	1 250,00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	56 000,00
			0,00
R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 205 267.91</b>
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	112 473.91
R	F	013 - Atténuations de charges	0,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	8 294.00
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 462 000,00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	12 500,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	610 000,00
R	F	77 - Produits exceptionnels	0,00

D	I	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>244 792.38</b>
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	8 294.00
D	I	041 - Opérations patrimoniales	0,00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	24 493.29
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00
D	I	21 - Immobilisations corporelles	197 005.09
			0,00
R	I	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>244 792.38</b>
R	I	001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	168 414.34
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	0
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	64 378.04
R	I	041 - Opérations patrimoniales	0,00
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00

### 3.7.3. BUDGET ANNEXE SPANC

#### **Délibération n° C20180435**

Le budget annexe «SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M14.

Total de la section de fonctionnement : 72 500,00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2018 pour un montant total de 72 500,00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 « SPANC » comme suit :

D	F	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 500,00</b>
D	F	<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>2 834.73</b>
D	F	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>63 900.00</b>
D	F	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000,00</b>
D	F	<b>022 – dépenses imprévues</b>	<b>4 765.27</b>
R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 500,00</b>
R	F	<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>60 000,00</b>
R	F	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>12 500,00</b>

### 3.7.4. BUDGET ANNEXE Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (BAZDIEF)

#### **Délibération n° C20180436**

Le budget annexe «BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M14.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Zone d'activité de Diefmatten de l'exercice 2018 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 « BAZDIEF » comme suit :

D	F	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 621 888.64</b>
D	F	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00</b>
D	F	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>329 100,00</b>
D	F	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 016 894,32</b>
D	F	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 264 094,32</b>
D	F	<b>043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>5 300,00</b>
D	F	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
D	F	<b>66 - Charges financières</b>	<b>6 500,00</b>
R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 621 888,64</b>
R	F	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>396 133,08</b>
R	F	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 594 394,32</b>
R	F	<b>043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>5 300,00</b>
R	F	<b>070 – Vente de terrains</b>	<b>143 061,24</b>
R	F	<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>483 000,00</b>

D	I	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 865 988,64</b>
D	F	<b>001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>679 094,32</b>
D	I	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 594 394,32</b>
D	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>592 500,00</b>
R	I	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 865 988,64</b>
R	I	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 016 894,32</b>
R	I	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 264 094,32</b>
R	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>585 000,00</b>

### 3.7.5. BUDGET ANNEXE Zone Artisanale Retzwiller (BAZRE)

#### **Délibération n° C20180437**

Le budget annexe «BAZRE» est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M14.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Zone d'activité de Retzwiller de l'exercice 2018 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 « BAZRE » comme suit :

Sens	Section	Compte	Proposition
D	F	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>581 363,15</b>
D	F	011 - Charges à caractère général	272 550,00
D	F	022 - Dépenses imprévues	9 339,17
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	284 736,99
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 186,99
D	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 550,00
R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>581 363,15</b>
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	191 526,16
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 736,99
R	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 550,00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	102 550,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	0,00

D	I	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>296 923,98</b>
D	I	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	12 186,99
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 736,99
R	I	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>296 923,98</b>
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	284 736,99
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 186,99

### 3.7.6. BUDGET ANNEXE Assainissement

Mr Vincent BRUN : pose la question du nombre d'agents concernés par le chapitre 12 du budget 2018.

Le Président : il s'agit de huit agents.

Mme Dominique STROH : pose la question de l'objet du chapitre 23 « Restes à Réaliser » affectation inconnue.

Le Président : indique qu'il s'agit des travaux engagés et pour lesquels les subventions ont été notifiées et sollicitées.

Mr Bernard LEY : demande quand les travaux ont été engagés.

Le Président : en 2017, il s'agit de reliquat que la CCSAL doit maintenant gérer.

Mr Bernard LEY : demande combien représentera les subventions.

Le Président : entre 60 à 80%.

Mr Daniel DIETMANN : tient à souligner que pour l'heure les projets de deux stations d'épuration sur Manspach et Altenach ne bénéficieront d'aucune subvention de l'Agence de l'Eau sans compléments d'étude.

Mr Jean-Luc LAMERE : informe les Conseiller(e)s Communautaire comme il l'a déjà indiqué à la dernière réunion du Bureau, des travaux étaient déjà engagées dans les Communes/Syndicats, il est lui-même dans ce cas dans sa Commune, sachant que le transfert de compétence à la CCSAL est intervenu un mois avant le démarrage des travaux.

### Délibération n° C20180438

Le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 696 670,86 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 427 791,17 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances, Fiscalité, Moyens généraux » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2018 pour un montant total de 8 124 462.03 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Président rappelle que ce budget annexe « Assainissement » a été construit sur la base du nouveau tarif approuvé en séance du Conseil Communautaire le 29 mars 2018 par délibération n°C20180302, qui annule et remplace la délibération n°C20180110 du 25 janvier 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 15 voix contre et 06 abstentions :

**APPROUVE** le budget primitif 2018 « Assainissement » comme suit :

D	F	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 696 670,86</b>
D	F	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>739 460,00</b>
D	F	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>355 000,00</b>
D	F	<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>300 000,00</b>
D	F	<b>022 - Dépenses imprévues (exploitation)</b>	<b>17 000,00</b>
D	F	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 073 088,86</b>
D	F	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>709 550,00</b>
D	F	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>45 500,00</b>
D	F	<b>66 - Charges financières</b>	<b>426 572,00</b>
D	F	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>30 500,00</b>
R	F	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 696 670,86</b>
R	F	<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>531 818,86</b>
R	F	<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
R	F	<b>042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections</b>	<b>424 720,00</b>
R	F	<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>2 713 132,00</b>
R	F	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>27 000,00</b>
R	F	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>

D	I	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 427 791,17</b>
D	I	<b>020 - Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>278 223,01</b>
D	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 607 113,81</b>
D	I	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>48 100,00</b>
D	I	<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>496 146,13</b>
D	I	<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 573 488,22</b>
D	I	<b>040 - Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>424 720,00</b>

R	I	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 427 791,17</b>
R	I	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>910 172,17</b>
R	I	<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>1 073 088,86</b>
R	I	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>709 550,00</b>
R	I	<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>249 871,14</b>
R	I	<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>685 109,00</b>
R	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>800 000,00</b>
R	I	<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>



**POINT 4** | **INFORMATIONS & DIVERS****4.1. Etat des décisions prises par délégation au Président et au Bureau**

Le Président informe que l'état est néant.

**4.2. Présentation du nouveau Comptable public**

Le Président donne la parole à Mme la Trésorière, Catherine GRANDJEAN, afin qu'elle se présente à l'assemblée.

Mme Catherine GRANDJEAN salue l'assemblée en indiquant qu'elle a pris récemment ses fonctions à la Trésorerie de Dannemarie, Mr Claude IPPONICH ayant assuré l'intérim depuis le départ de Mr Joël BEHR, dont elle souhaite apporter des précisions quant à son départ.

Mr Joël BEHR n'a pas été chassé de son poste, ni limogé, ni puni de quoi que ce soit, il est d'ailleurs nullement responsable des impayés.

Il est donc parti de son plein gré, sachant que les fonctions peuvent autoriser un départ au bout de deux ans, comme d'ailleurs elle l'a choisi également en venant à Dannemarie.

A l'issue l'assemblée applaudit Mme la Trésorière.

*Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président remercie les Conseiller(e)s Communautaire et tient à remercier, Mme Nadia GOURDON, Mr Régis HENGY, Mme Jacinta GILOT, Responsable du Pôle Finances et les agents du service comptabilité, qui ont travaillé souvent très tard le soir pour la préparation de cette séance budgétaire.*

*L'assemblée applaudit le Personnel.*

*La séance est levée à 21h30 et le Président convie l'assemblée au verre de l'amitié offert par la Commune de Traubach-le-Haut.*

Dannemarie, le 24 mai 2018  
Signé, Pierre SCHMITT Président



